No 143. — Mercredi 11 décembre 1929. 69me année. Annonces : No 52. Téléphone Rédaction : No 31.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7)
CANTON ..... 20 ct. | ETRANGER ..... 30 ct.
SUISSE ..... 25 » | *RÉCLAMES* .... 50 »
(la ligne ou son espace)
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Des ultimatums... des conditions

C'est avec une certaine stupéfaction que nous avons, lundi matin, pris connaissance de la résolution votée par les délégués des associations de jeunesses libérales à la veille des élections au Conseil fédéral. Partisans d'une candidature Klöti-Schüpbach (il y a certes beaucoup de raisons qui militent en faveur de ces deux candidats) ces messieurs ont cru devoir donner des directives au Parlement et au groupe radical. C'est ce que nous ne pouvons admettre. Ils représentent, disent-ils, la majorité des électeurs radicaux. C'est possible. Mais depuis un certain temps nous éprouvons le besoin de nous insurger contre cette tendance de certains groupements (sociétés patriotiques et autres) de vouloir imposer leurs volontés et exercer une véritable pression sur nos représentants à Berne.

Des conditions, le groupe parlementaire radical n'a pas à en admettre. Les ultimatums, il ne peut que les repousser. Il est étrange que les délégués des jeunesses radicales n'y aient pas songé. Leurs désirs sont peut-être légitimes. Nous n'en persistons pas moins à croire qu'en les manifestant d'une façon si intempestive et assez peu diplomatique, ces messieurs ont fait là un pas de clerc.

* * *

Les conservateurs aussi ont posé des conditions. Devrait-on les admettre ? Non. Le groupe radical des Chambres a été sagement inspiré en n'obéissant pas aux injonctions des conservateurs catholiques, qui s'imaginent trop facilement qu'ils sont les maîtres :

« Messieurs les radicaux, vous nommerez qui nous voudrons. »

Le groupe radical a désigné son candidat, et les autres partis, s'ils admettent qu'il faut une majorité au Conseil fédéral, et que cette majorité doit être radicale, n'ont pas à le discuter. Pas plus que nous-mêmes nous ne discutons les candidatures conservatrices, quand bien même nous faisons aux conservateurs-catholiques une concession.

Car, ce n'est que cela, qu'on veuille bien ne pas l'oublier. Lorsqu'il s'agissait autrefois d'élections au Conseil d'Etat valaisan, on a parlé très fréquemment d'une « concession faite à la minorité libérale-radicale » et l'on nous posait en somme des conditions. « Nous voulons un candidat qui offre toutes garanties. »

Aujourd'hui, nous sommes sur le terrain fédéral. Nous faisons une politique fédérale. Que les conservateurs songent bien que là ils sont une minorité et que nous aussi, nous pourrons, quand le moment sera venu, leur dicter nos conditions. Ils nous auront accoutumés à ce mode d'agir.

Une concession au parti conservateur, le parti radical consent à la faire. Mais que ceux-là ne viennent pas ensuite se poser en parvenus ; que ces nouveaux riches se dispensent de vouloir sans cesse nous faire la loi. La majorité du peuple suisse est à gauche, elle doit rester à gauche. Ce serait une erreur considérable que d'avoir un Conseil fédéral de droite pour régler les affaires d'un peuple qui, incontestablement, dans sa grande majorité, ne peut admettre un programme conservateur — ni en matière sociale, ni en matière de politique pure, ni en matière économique.

* * *

Mais voici que le parti socialiste, ou du moins son aile gauche, ses extrémistes, prétendent eux aussi poser des conditions. Et M. Léon Nicole vient nous dire : « Le parti radical suisse — son aile gauche — est-il prêt à entreprendre cette politique de réalisations socialistes et à collaborer à la préparation des bases constitutionnelles de la République socialiste ouvrière et paysanne de l'Helvétie ? »

La question ne devrait même pas se poser. Et M. L. Nicole le sait fort bien.

Que M. Wettstein ou M. Schüpbach soient les élus de demain, ou encore M. Meyer, le parti radical n'en restera pas moins ce qu'il a été, un parti qui gouverne et qui sait gouverner, un parti qui, depuis *bien plus* de trente ans, « a administré le pays avec courage, sagesse et fruit » (voir *Nouvelliste* du 8 décembre). Lui seul, quoi qu'en pense le *Nouvelliste*, et bien avant que le parti conservateur eût commencé à prendre une part des responsabilités du pouvoir.

Ern. D.

* *L'immigration en Russie.* — Le huitième et le plus important convoi de colons allemands en Russie, comprenant 712 personnes, est arrivé lundi matin à Riga. Il en resterait encore 3000 au moins en Russie, qui seront rapatriés sous peu. 4000 paysans ont déjà passé en territoire letton.

Votations du 22 décembre 1929

La loi sur les affiches-réclames

On nous écrit :

Le but principal de la loi concernant les affiches-réclames qui sera soumise au vote populaire le 22 décembre prochain, est le même que celui poursuivi par l'ancienne loi de 1907 : *Mettre un frein à l'abus des affiches-réclames et protéger les beautés naturelles de nos paysages et de nos sites contre l'enlaidissement et l'exploitation spéculatrice.*

C'est pour atteindre ce but que l'art. 12 de la loi interdit d'apposer des affiches :

a) contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
b) qui dépareraient le paysage ou un site ;
c) sur les églises, chapelles, monuments et lieux sacrés ou historiques ;
d) sur les bâtiments publics à moins qu'il n'y soit prévu des places d'affichage.

C'est dans ce même but que la loi oblige les communes de désigner les emplacements spéciaux pour l'affichage (art. 21) et qu'avec les préfets le Dpt des Finances est chargé de surveiller l'application de la loi (art. 20).

A l'encontre de la loi de 1907, les milieux intéressés à l'affiche et à la réclame formulèrent des critiques et firent valoir des revendications qui ne manquent pas de fondement.

La loi soumise au vote populaire veut faire droit à ces revendications par les moyens suivants :

a) en introduisant la distinction nette entre les affiches temporaires et les affiches durables (art. 3 de la loi).
L'affiche temporaire ne payera plus d'après le temps qu'elle reste exposée, mais uniquement d'après sa surface et selon un tarif modique (art. 4) ;

b) en fixant le droit de timbre pour *l'affiche* durable à fr. 3.— par an et par surface de 60 dcm2 ou sa fraction et en réduisant, en outre, de 50 % ce dernier, si l'affiche est exposée à l'intérieur des locaux publics ou de véhicules (art. 5) ;

c) en exonérant les affiches placées dans les vitrines ou à l'intérieur des magasins, hôtels, cafés et relatives au commerce ou à l'industrie qui y sont exercés ou relatives aux produits qui y sont débités (art. 11, litt. *g)* ;

d) en exonérant du droit de timbre les affiches concernant les convocations des sociétés (article 11, litt. *c*).

Avec ces modifications apportées à l'ancienne loi, les milieux intéressés peuvent se déclarer satisfaits.

Les tarifs de la nouvelle loi sont très supportables. En les abaissant trop, les pouvoirs publics se dessaisiraient, d'ailleurs, d'une excellente arme dans la lutte contre l'abus des affiches-réclames qui reste cependant le but principal de la loi qui nous occupe.

La nouvelle loi sur les affiches-réclames donne donc satisfaction aux revendications légitimes des milieux intéressés en s'adaptant aux besoins de notre époque, sans sacrifier cependant ni l'intérêt du fisc, ni le but dans lequel la première loi était élaborée, c'est-à-dire de protéger le visage bien-aimé de notre pays.

Le 22 décembre nous voterons donc avec conviction

OUI

L'invincible Himalaya

Cette année encore, l'Himalaya a repoussé un assaut. Il s'agissait d'une expédition allemande, composée de neuf alpinistes et naturalistes munichois, sous la conduite du notaire Paul Bauer. Subventionnée par diverses sociétés alpines d'Allemagne et d'Autriche, la troupe quitta l'Europe le 25 juin, débarqua à Colombo le 14 juillet, gagna Darjeeling, y engagea une cinquantaine de porteurs entraînés et s'enfonça dans les montagnes.

Les grimpeurs avaient pour but le Kanchenjunga, la troisième cime de l'Himalaya, approchant de 8600 m., celle-là même où notre compatriote Jacot-Guillarmod s'éleva jusqu'à une altitude de 6500 m. et perdit son camarade Pache, enlevé par une avalanche.

Attaquant la montagne par l'est, en remontant le glacier de Zemou, de 30 km. de long, les explorateurs établissaient le 26 août leur sixième campement à 5200 m., et dix jours plus tard, leur huitième refuge à près de 6000 m. Là, le temps change ; il tombe un mètre et demi de neige ; ils perdent une semaine.

Puis, entre 6000 et 7100 m., sur les pentes glacées, entre les crevasses et les séracs, il faut établir une piste praticable aux porteurs, et là-haut, creuser des abris dans la neige et la glace. Les reconnaissances et ces travaux leur prennent encore dix jours. Nouvelles tempêtes ; deux mètres de neige fraîche ; 30 degrés de froid. La troupe pousse quand même jusqu'à 7450 m., mais là doit renoncer.

La retraite tourne presque en déroute. Une avalanche surprend un détachement, qui perd tous ses bagages et doit passer la nuit sans abri. Le Dr Beigel a les membres gelés. Il faut le porter. On met quatre jours pour faire une étape normale d'une journée. Ce n'est qu'au bout de huit jours qu'on rejoint le premier relai dans la zone tempérée.

Le 28 octobre, les Allemands rentraient à Darjeeling, fort bien accueillis et félicités par les Anglais pour leur performance. En effet, si l'expédition munichoise n'a atteint ni le record des Anglais au Mount-Everest (8600 m.), ni même celui du duc des Abruzzes au K 2 (7490 m.), elle s'inscrit en troisième rang. Elle a été, comme les autres, victime des forces élémentaires, de la brièveté de l'été des hautes altitudes, du retour inéluctable de la mousson d'hiver.

Embarqués le 8 novembre à Colombo, les explorateurs ont regagné Munich le 18, sinon vainqueurs, du moins sains et saufs.

Chambres fédérales

CONSEIL NATIONAL

Subvention à l'école primaire

La Chambre a encore consacré toute sa séance de lundi soir au projet portant augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire. Sept nouveaux orateurs ont exprimé leur avis, se prononçant, pour la plupart, en faveur des propositions plus coûteuses de la commission, cependant que M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz engageait la Chambre à faire preuve de modération.

En ce qui concerne les cantons montagnards on s'était uniquement occupé, jusqu'ici, de ceux qui sont situés dans les régions alpestres. Voici que le Jura demande sa part : M. Calame (Neuchâtel), en effet, a demandé que la subvention spéciale soit accordée également aux régions montagneuses du Jura.

Mardi matin, le Conseil national, après avoir entendu les dernières explications des rapporteurs, a voté sur le projet relatif à l'augmentation de la subvention à l'école primaire. Par 91 voix contre 64, la Chambre adopte le canton d'Appenzell Rh. Ext. dans la catégorie des cantons dits de montagne et qui ont droit à un subside spécial. Ces cantons sont donc les suivants : Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, les deux Appenzell, Grisons, Tessin et Valais.

Ensuite, elle fixe, par 91 voix contre 74, à 40 centimes par tête de population le subside qui sera alloué à ces régions. Enfin, à une grande majorité, le Conseil adopte la somme de 1 fr. 20 par habitant, au lieu de 1 fr. proposé par le Conseil fédéral et le Conseil des Etats, par habitant, pour la répartition du subside. En outre, conformément à la proposition de la commission, le subside pour les cantons du Tessin et des Grisons, par suite de leurs conditions linguistiques particulières, est porté à 60 cts.

Toute l'éloquence de M. Pilet-Golaz n'a pu sauver le projet du Conseil fédéral.

Le cheval du Jura

M. Jobin (Jura bernois) développe ensuite son postulat ; il demande au Conseil fédéral de s'intéresser aux étalons du Jura dont l'écoulement est difficile ; M. Pitton (Vaud) combat ce postulat en disant que le cheval du Jura est un cheval de trait impropre à la cavalerie, mais M. Carnat (Jura) insiste pour qu'on prenne en considération le postulat de M. Jobin. M. Schulthess se déclare d'accord d'accepter pour étude le postulat Jobin qui est légèrement modifié par son auteur ; le paragraphe prévoyant l'utilisation des chevaux par la cavalerie est repoussé par 37 voix contre 24, conformément à la demande de M. Pitton.

Le budget de la Confédération

La Chambre passe ensuite à l'examen du budget de la Confédération pour 1930 que lui présente M. Joss (Berne), président de la commission des finances. La commission salue tout particulièrement la suppression du budget extraordinaire et son incorporation dans le budget ordinaire. M. Schmid (socialiste argovien) critique le budget et l'insuffisance des crédits pour les œuvres sociales; M. Schmid (Olten) déclare que le parti socialiste s'oppose à la suppression de la subvention allouée jusqu'à maintenant à la Fédération ouvrière sportive. De son côté, M. Rosselet (Genève) combat le budget militaire.

CONSEIL DES ETATS

Banque nationale

La Chambre discute le projet relatif à la revision de la loi sur la Banque nationale. M. Musy, chef du Dpt des finances, insiste sur l'intérêt qu'a la Suisse à avoir une situation monétaire absolument nette. La revision proposée par le Conseil fédéral est la meilleure démonstration de la parfaite santé de notre situation monétaire.

L'entrée en matière est décidée sans opposition et le projet adopté à l'unanimité.

Un crédit de 150,000 fr. au maximum est voté pour la correction du Lauibach, dans le canton d'Obwald.

Question Briner, du 4 juin 1929 :

« Les locaux d'habitation et les dortoirs des pensionnaires de l'établissement d'éducation de Neuhof, près de Birr (Argovie) sont tout à fait insuffisants et indignes (voir aussi le rapport de gestion du Conseil fédéral de 1928), et il est impossible de les améliorer au moyen des recettes de l'établissement. Les subventions de la Confédération et des cantons sont également beaucoup trop faibles pour mettre en état la maison de Pestalozzi.

« En présence de ces faits, le soussigné demande au Conseil fédéral si, au moyen d'une subvention extraordinaire ou de toute autre manière, il ne pourrait pas mettre cet établissement, qui est visité par tant d'étrangers, en mesure de procéder aux réparations urgentes. »

* * *

NOUVELLES DU JOUR

Les candidatures Wettstein et Minger au Conseil fédéral paraissent assurées du succès. Le groupe radical a, dans sa réunion de mardi soir, désigné définitivement M. Wettstein. La Droite s'est ralliée à la candidature bourgeoise zurichoise.

Pour la vacance au Tribunal fédéral, le candidat socialiste sera soutenu par les autres groupes.

*

Les négociations franco-suisses sur les zones ont échoué. Les deux délégations ont tenu deux séances lundi et mardi à Berne.

Tant la délégation suisse que la délégation française ont maintenu leur position de principe. La Confédération n'a pu abandonner sa demande tendant à maintenir les zones de 1815 et 1816. La France a insisté pour que le cordon douanier soit fixé définitivement à la frontière nationale.

Dans ces conditions, la négociation n'a pu aboutir.

A teneur du compromis arbitral ratifié par les deux parties, l'affaire retourne à La Haye, où, cette fois, elle sera jugée au fond par la Cour permanente.

Le 10 décembre marquera ainsi la fin de la deuxième et le début de la troisième phase prévue par le compromis d'arbitrage et c'est la Cour internationale qui aura le dernier mot.

Le délai pour de nouveaux pourparlers dans le conflit des zones n'arrive à expiration que le premier mai 1930. Il n'est pas exclu que du côté français une nouvelle tentative soit faite afin d'arriver à une solution par voie de négociations.

*

Un train parti de Bruxelles mardi matin a déraillé à l'entrée de la gare de Namur. Il y a 17 morts et 48 blessés.

(D'autres dépêches disent 10 morts.)

A la Chambre belge, M. Jaspar fait part de l'accident de chemin de fer de Namur. Il présente ses condoléances aux familles des victimes.

Puis M. Jaspar donne lecture de la déclaration ministérielle.

*

L'amiral Coundouriotis a donné sa démission de président de la République grecque. L'élection de son successeur est fixée à samedi. On pense que c'est M. Zaïmis qui sera élu.

*

Pendant la terrible tempête qui a sévi sur l'Atlantique, la Manche et le littoral, plus de 70 marins ont disparu.

*

La Chambre française discute le budget de la guerre.

Réponse du Conseil fédéral du 26 novembre 1929:

Le Conseil fédéral estime que la Confédération doit à la mémoire du grand pédagogue de contribuer par l'octroi de subsides à l'entretien de l'institut qui porte son nom, l'établissement Pestalozzi, à Neuhof. Jusqu'à maintenant, cette fondation n'est malheureusement pas arrivée à équilibrer ses comptes — en raison surtout des déficits répétés que lui laisse l'exploitation du domaine agricole — malgré les subventions versées par la Confédération, de nombreux cantons et plusieurs corporations. C'est pourquoi elle a peine à constituer les ressources nécessaires à l'amélioration des locaux d'habitation et à leur agrandissement, bien qu'elle ait touché une somme de 174,830 fr. 30 sur le produit de la collecte Pestalozzi, en 1927, dont fr. 20,000.— versés par le Conseil fédéral.

L'effort financier à faire incombe en première ligne aux cantons les plus intéressés au développement de l'établissement de Neuhof et dont les ressortissants forment la grande majorité des pensionnaires de l'institut. Nous n'en avons pas moins, pour tenir compte des circonstances, porté dans notre projet de budget pour 1930 de 5000 à 7000 fr. la subvention que nous proposons d'allouer dorénavant à cette institution.

La direction croit pouvoir, au moyen de cette augmentation, faire face à la situation et améliorer graduellement les bâtiments existants, dans l'idée que, de leur côté, cantons et corporations accorderont, eux aussi, à l'établissement Pestalozzi des subsides plus élevés.

Il ne nous paraît dès lors pas nécessaire de prévoir une subvention extraordinaire.

L'Assemblée fédérale du 12 décembre

L'élection des conseillers fédéraux par l'Assemblée fédérale a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue ; dans le compte de celle-ci sont exclus les bulletins blancs et les bulletins nuls.

La majorité absolue est requise même après le premier tour de scrutin.

Une exception est prévue dans le cas où deux candidats en présence auraient, au cours de deux scrutins consécutifs, obtenu le même nombre de voix ; dans un cas aussi extraordinaire, il serait tiré au sort pour désigner l'élu. En outre, il est prescrit qu'après le troisième scrutin, aucune candidature nouvelle ne peut être introduite dans l'élection, et enfin, après le troisième tour, les candidats qui ont recueilli le plus faible nombre de voix sont automatiquement éliminés. Pour chaque scrutin, il sera délivré des bulletins d'une couleur spéciale. Le nombre des bulletins délivrés et rentrés est immédiatement communiqué par les questeurs au président qui en donne connaissance aussitôt à l'assemblée. Le président participe au scrutin comme tout autre membre de l'assemblée.

Chez les conservateurs

Le groupe catholique conservateur de l'Assemblée fédérale s'est réuni au complet sous la présidence de M. Walther. Sur la proposition du bureau, le groupe a décidé à l'unanimité : 1. d'approuver la candidature paysanne ; 2. d'appuyer la candidature bourgeoise zurichoise en remplacement de M. Haab ; 3. d'appuyer la candidature socialiste pour l'élection complémentaire au tribunal fédéral.

En ce qui concerne les élections au Tribunal des assurances, le Bureau a reçu la compétence de fixer la ligne à suivre.

Groupe radical-démocratique

Le groupe radical-démocratique de l'Assemblée fédérale s'étant, dans sa dernière séance, prononcé à la majorité des voix pour la candidature Wettstein et les radicaux zurichois ayant déclaré qu'ils se tenaient étroitement unis derrière cette candidature, le groupe radical-démocratique, dans sa séance tenue mardi soir, sous la présidence de M. Schupbach, conseiller national, a décidé à l'unanimité de désigner définitivement le conseiller aux Etats Wettstein comme son candidat.

En ce qui concerne l'ordre des élections, le groupe appuie la proposition du président du Conseil national, étant donné qu'aucune petite querelle sur une question de pure forme ne doit précéder les élections. M. Musy, conseiller fédéral, sera proposé comme président de la Confédération, et M. Haeberlin comme vice-président.

La candidature socialiste de M. Guggenheim au Tribunal fédéral est acceptée. Pour le tribunal des assurances, la candidature du Dr Lauber, actuellement secrétaire du Tribunal des assurances, est présentée. Les autres membres du tribunal et les suppléants seront confirmés dans leurs fonctions par le groupe.

Conformément à la proposition du parti socialiste, M. Studer sera porté comme président.

Groupe libéral

Le groupe libéral s'est réuni mardi après-midi sous la présidence de M. Bujard.

Le groupe a décidé d'appuyer la candidature paysanne pour le siège de M. Scheurer et une candidature radicale bourgeoise pour celui de M. Haab. Le groupe estime que l'ordre du jour doit être modifié de façon que conformément à la tradition, le siège de Berne soit repourvu le premier. Il a décidé de ne pas appuyer les candidatures présentées par le groupe socialiste pour le tribunal fédéral et pour le tribunal des assurances.

Paysans, artisans et bourgeois

Le groupe des paysans, artisans et bourgeois, dans sa séance du 10 décembre, a examiné la situation concernant les élections au Conseil fédéral et a décidé de maintenir les décisions prises antérieurement.

Le groupe approuve la proposition présentée en commun sur l'élection du président de la Confédération et du vice-président du Conseil fédéral. Le siège vacant au Tribunal fédéral, par le décès du juge fédéral Z'graggen, sera laissé aux socialistes. Quant à l'élection complémentaire au tribunal des assurances, le groupe a décidé de donner au comité du groupe pleins pouvoirs pour appuyer une candidature bourgeoise éventuelle.

Il a passé ensuite à un examen de la loi sur les voyageurs de commerce et a décidé d'approuver les propositions de la commission, à l'exception du postulat demandant l'indemnité de subsistance qui sera combattue.

Groupe socialiste

Le groupe, réuni sous la présidence de M. A. Schmid, a examiné le projet de loi sur les garanties que doivent donner les sociétés d'assurance sur la vie et le projet concernant la modification de la loi sur la Banque nationale. Le groupe s'est prononcé en faveur des deux projets. Il a terminé l'examen du budget et a arrêté son attitude au sujet des quatre propositions.

VALAIS

Société des Institutrices du Valais romand. — Il nous revient qu'on taxe notre comité d'inertie, de désintéressement (pas le bon). On oublie que « la critique est facile, mais l'art est difficile » même celui de contenter son monde !

Voici le procès-verbal de sa dernière réunion, à St-Maurice, sous la présidence de Mlle Carraux :

ORDRE DU JOUR :

1. Discussion du projet de la nouvelles loi, concernant l'engagement du personnel enseignant.
2. Société de chant.
3. Assemblée générale et Retraite.
4. Divers.

1° Le Comité est unanime à présenter au Département les desiderata suivants :

Art. 10, al. 2 : Il y aurait différentes circonstances à envisager pour l'application de cet article vraiment trop absolu.

Art. 12 : Nomination de 2 ans pour le certificat temporaire et de 6 ans pour le brevet de capacité.

Art. 19 : Les institutrices demandent qu'on supprime la lettre *b* aux institutrices, et qu'on les mette au bénéfice de la lettre *a* avec les instituteurs.

Art. 20 : Nous demandons l'adjonction du mot « institutrices » à cet article.

Art. 24 : Est-il nécessaire de prévoir un impôt supplémentaire pour couvrir les dépenses qu'entraînerait l'entrée en vigueur de la présente loi ?

2° Pour répondre au vœu de la dernière assemblée générale, le Comité demande au Département des cours de chant pour permettre aux institutrices d'enseigner les morceaux du nouveau recueil de chants.

3° L'assemblée générale annuelle est fixée au jeudi 24 avril. M. l'abbé Devaud, le pédagogue bien connu, nous parlera de l'Education en général.

4° La discussion des articles de la nouvelle loi nous ayant pris beaucoup de temps, le No 4 de l'ordre du jour est remis à la prochaine réunion.

La Secrétaire.

EN LISANT...

Le « Nouvelliste » ne s'en doutait pas

Dans un récent *Nouvelliste* nous lisons ceci :

Il n'a pourtant pas dépendu du parti conservateur valaisan que la minorité ne soit encore représentée au Conseil d'Etat.

Si elle s'est retirée sur quelque Mont-Aventin, c'est probablement pour cette simple raison qu'elle n'a pas trouvé de Wettstein et qu'elle écartait résolument tous les candidats de la modération.

M. Ch. St-Maurice ne s'est-il pas demandé si la difficulté éprouvée par le parti radical valaisan de trouver un candidat consentant à siéger au Conseil d'Etat ne provenait pas aussi et surtout de la répugnance ressentie par les hommes de confiance de la minorité à collaborer avec telles personnalités démonétisées que les meneurs du grand parti *conservateur-progressiste* peu difficiles n'ont pas eu le courage de jeter par dessus bord, et avec un régime aux mœurs civiques plutôt faciles ?

M. le Rédacteur du *Nouvelliste*, méditez !

Le Liseur.

P.-S. — Simple remarque en passant : Le *Nouvelliste quotidien* a bien de la chance. Les hauts fonctionnaires d'Etat qui ont des loisirs, une documentation à portée de la main et une bonne plume collaborent avec zèle au journal gouvernemental. Dernièrement c'était M. Albert Luisier, directeur des Ecoles cantonales d'agriculture, qui lui accordait l'exclusivité de sa prose inédite (longue relation d'un voyage agricole — officiel ? — en Roumanie). Aujourd'hui c'est M. Laurent Rey, directeur de la Banque cantonale, qui dans les mêmes colonnes du *Nouvelliste* commence l'historique de cet établissement sans trop insister sur les incidents qui firent passer de vie à trépas la première Banque cantonale du Valais (banque Allet !), de fâcheuse mémoire pour le régime conservateur et pour le pays.

Prix de transport réduit pour les sports d'hiver. — *Taxe normale à l'aller. Retour gratuit.* — *(Comm.* — Afin de mettre les sports d'hiver mieux à la portée de chacun, la plupart des entreprises de transport suisses mettent en vente, pendant la période du 23 novembre 1929 au 30 mars 1930, des *billets de sport* à prix très réduits pour les *stations de sport d'hiver*. Ces billets seront délivrés à tous les voyageurs qui en feront la demande, les samedis et les dimanches, ainsi que les 24, 25, 26 et 31 décembre 1929 et les 1er et 2 janvier 1930. Pour le *retour*, ils ne sont valables que le dimanche, les 25 et 26 décembre et les 1er et 2 janvier. La *réduction* pour les lignes des C. F. F. et la majeure partie des chemins de fer privés est de 37,5 % *de la taxe d'aller et retour*, ce qui ramène le prix d'aller et retour à celui de la simple course. Autrement dit, sur ces parcours le *retour est gratuit.*

D'une manière générale, les billets de sport doivent être utilisés par le même itinéraire à l'aller et au retour. Dans certaines relations, il en sera cependant délivrés qui, au retour, seront valables au départ d'une *autre station* que la station destinataire du voyage d'aller.

Les billets d'aller et retour par le même itinéraire ne sont délivrés que pour des distances tarifaires d'au moins 20 km. entre les deux points extrêmes, et les autres pour des voyages dont les trajets d'aller et de retour représentent ensemble au moins 40 km.

(Ce qui précède intéresse les stations valaisannes suivantes : Brigue, Champéry, Goppenstein, Loèche-les-Bains, Munster, Stalden, Viège, Zermatt.)

La fièvre aphteuse. — Un citoyen curieux nous demande où en est la fameuse enquête sur les origines de la fièvre aphteuse de St-Martin-Val d'Illiez qu'on nous a promise au mois d'août. Les résultats en devaient être publiés. Sœur Anne attend toujours !

Monthey. — *Portions bourgeoisiales.* — Le Conseil bourgeoisial a ratifié le projet de vente des portions bourgeoisiales établi par une commission de 15 membres.

Le terrain à vendre est divisé en trois zones, savoir : une zone de portions du Rhône ; une zone de portions d'îles ; une zone de terrain à bâtir.

La première comporte 123 lots d'environ 4000 mètres carrés l'un et formant ensemble une surface de 510,696 m2 environ non compris le domaine non loti du Boeferrant, grevé d'une charge foncière en faveur de la commune de Collombey, et une surface d'environ 5764 m2 couverte actuellement par une gravière.

La zone des portions d'îles compte 120 lots formant ensemble 283,189 m2, desquels il y a lieu de déduire la surface occupée par le puits communal.

La zone des terrains à bâtir comprend 57 lots formant ensemble 70,814 m2, desquels il y a lieu de déduire la surface occupée par le stand, le chemin du puits, une partie du terrain du football et celle vendue à la Société de la piscine et à la commune pour la création de l'avenue du Thovex.

Dans son ensemble, le lotissement préconisé fournit le tableau ci-après :

Zone des portions du Rhône, 123 lots avec un total de 510,696 m2 ;

Zone des portions d'îles : 120 lots avec un total de 283,189 m2 ;

Zone des terrains à bâtir : 57 lots avec un total de 70,814 m2.

En tout 300 lots d'une surface de 864,699 m2, dont à déduire les surfaces aliénées spécifiées ci-dessus.

Ce projet de vente sera soumis à l'approbation de l'assemblée bourgeoisiale.

UN BEAU CONCERT A ST-MAURICE. — Les personnes qui aiment la musique classique apprendront avec plaisir que les frères Desarzens, violonistes à Lausanne, donneront un concert à St-Maurice. La première audition aura lieu dimanche 15 décembre, à 3 h. 15, dans la salle électorale (Hôtel de Ville, 2me étage), et sera terminée un peu avant 5 heures, de sorte que les personnes du dehors pourront assister à ce magnifique concert sans trop de dérangements. Le même programme sera donné le soir à 8 h. 30 à l'intention des personnes de St-Maurice.

Les frères Desarzens sont les plus brillants élèves du regretté maître José Porta et ils font revivre toute l'école des violonistes de grande classe.

Le fait qu'ils ont été appelés à succéder à leur professeur au Conservatoire de Lausanne serait déjà une belle recommandation. Le programme de dimanche a été donné intégralement à Lausanne il y a une quinzaine de jours. La critique unanime s'est plu à reconnaître à ces jeunes violonistes de belles qualités de technique et de sens artistique qui font les grands artistes.

Ils seront accompagnés au piano par M. le professeur Athanasiadès qui a pris l'initiative du concert afin de répondre au désir de personnes qui regrettent de n'avoir pas plus souvent dans notre région l'occasion d'entendre de la belle musique. Souhaitons que ce geste soit compris et que ce premier concert ne soit pas le dernier, d'autant plus que St-Maurice sera bientôt dotée d'une belle et grande salle.

Prix des places : Réservées fr. 3.— ; Premières fr. 2.—.

On peut retenir des places réservées à la Confiserie H. Baud, à St-Maurice. Téléph. 47.

Mesdames, veillez sur vos réticules. — L'autre jour, au train qui arrive de Lausanne à 10 h. 40, une dame de Territet, qui se rendait à Ollon, a été victime, dans le train, d'un vol assez audacieux.

Descendue à Aigle pour changer de train, elle s'aperçut que son réticule contenant 109 francs avait disparu. Un homme d'allure louche qui occupait le même compartiment, devait, disait-elle, être le voleur.

Le téléphone joua et à St-Maurice la police fut assez heureuse pour arrêter le malandrin, que l'on trouva porteur du dit réticule ; il avait profité d'un moment d'inattention de la voyageuse pour lui soustraire cet objet. Son larcin commis, le voleur changea le plus tranquillement du monde le compartiment.

Montana. — *Incendie.* — Lundi soir à 20 h. ½, pour une raison que l'enquête en cours établira, le feu a éclaté dans le dépôt du matériel des Services Industriels de Sierre à Montana-Station et a tout détruit. Le dépôt et son contenu étaient assurés.

Savièse. — *Incendie.* — Un incendie a éclaté lundi, de bonne heure le matin, au village de St-Germain (Savièse). Une grange appartenant à MM. Germain, François et Victorien Héritier, a été détruite en dépit de l'intervention des pompiers.

Viège. — La Société sportive de tir de Viège a décidé de faire l'acquisition d'une bannière. Elle discute un nouveau projet de place de tir. La question sera résolue sous peu.

CHRONIQUE SÉDUNOISE

DECISIONS MUNICIPALES

(Extraits)

Commission de bienfaisance. — Sur la proposition de l'Association de St-Vincent de Paul, Mme Dr François Ducrey est nommée membre du comité de bienfaisance de la commune pour le reste de la présente période législative.

Lutte contre la tuberculose. — Deux demoiselles infirmières se mettent à la disposition de la commune comme infirmières visiteuses chargées de rechercher et de signaler les foyers de tuberculose. Elles demandent cependant de pouvoir suivre un cours d'instruction avant leur entrée en fonctions. Le service serait assuré alternativement par l'une ou par l'autre. Le Conseil accepte cette offre. Il sera dressé un cahier des charges ad hoc et le Conseil fixera ultérieurement l'indemnité à verser aux deux titulaires.

Cours des apprentis. — M. Camille Gribling est nommé professeur du cours de dessin dédoublé de l'école professionnelle des apprentis artisans.

Foires. — Le déplacement de la date des foires du 30 mars et du 3 novembre, décidé par le Conseil aux fins d'éviter le samedi saint et le jour des morts, ne fut reproduit que par une partie des almanachs. Il s'ensuivit une confusion parmi le public et les marchands de bétail, qui subsista partiellement malgré le rétablissement ultérieur des deux foires précitées.

D'autre part, le tableau de 1930 dressé par l'Etat et remis aux éditeurs d'almanachs indique le samedi de la Toussaint comme jour de foire à Sion. Cette erreur nécessitera de nouvelles rectifications pour l'année prochaine.

Afin d'éviter le retour de ces difficultés, il sera demandé à l'Etat de se mettre à l'avenir en rapport avec la commune avant de publier les dates des foires de Sion.

A propos de la soirée de l'Orchestre
Réponse à une réponse

Quand un critique occasionnel accepte de faire le compte rendu d'un concert, il divise ses lecteurs en trois catégories :

a) le lecteur désintéressé qui n'admire pas ;

b) le lecteur indirectement intéressé, curieux de savoir si son opinion d'amateur correspond à celle d'un autre amateur qui ne craint pas de l'émettre publiquement ;

c) le lecteur directement intéressé, qui est habitué à recevoir des fleurs et qui se fâche si on omet de l'en couvrir.

Dans cette catégorie, plaçons sans hésiter les lectrices qui n'ont su voir que de la méchanceté dans une phrase anodine qui n'en voulait pas. Elles ont cherché la petite bête. Elles ont trouvé un moineau. Tant pis.

Quant à ma compétence, elle est minime, je le sais, mais c'est mesquin, Mesdames, de s'attaquer à une coquille pour apaiser une colère dénuée de fondement, car ce que j'ai voulu dire se résume à ceci : le piano a joué trop fort pour permettre au violon de se faire apprécier. C'est tout. Si vous êtes sincères, vous reconnaîtrez que c'est juste et que j'osais le dire.

Soyez tranquilles, M. ...y ne se réjouit pas ; ses amis non plus. Son seul but ayant été de donner une appréciation toute personnelle et impartiale, il n'a pu en atteindre d'autre. Et il se taira aussi cette fois. ...y.

Une patinoire à Sion

La Société de développement de la ville de Sion a l'intention d'acheter un terrain au nord de la colline de Tourbillon, afin d'y créer une patinoire. Jusqu'à présent, les Sédunois étaient obligés d'aller à Sierre ou au lac de Montorge pour se livrer à leur sport favori. C'est avec plaisir qu'ils verraient aboutir les pourparlers en cours pour l'établissement d'une patinoire à Sion.

Nécrologie

M. René de Riedmatten, fils de M. Emmanuel de Riedmatten, au bureau des étrangers au Dpt de Justice et Police, qui était parti vers la lointaine Afrique où il s'occupait de plantations est mort là-bas, loin des siens, sur la côte d'Ivoire, à l'âge de 27 ans seulement.

— On a enseveli lundi à Sion, Mme veuve Gailland, née Contard, âgée de 88 ans. C'était une des doyennes de la ville. Son mari, mort il y a quatre ans, avait atteint l'âge de 91 ans.

Nos condoléances aux familles en deuil.

MARTIGNY

La Troupe du Grand Théâtre de Lausanne à Martigny

Après le beau succès qu'elle a obtenu avec « Mademoiselle Ma Mère », elle nous revient, mais cette fois-ci avec une comédie d'un genre tout à fait différent et qui permettra à chacun de rire à gorge déployée pendant trois heures d'horloge. La comédie « Ces Dames aux Chapeaux Verts » vient d'être donnée à Lausanne avec un triomphe sans précédent. Voici ce que disent les journaux sur cet excellent spectacle. La « Tribune » : « La Compagnie de Georgette a donné une représentation de « Ces Dames aux Chapeaux Verts» d'une homogénéité inégalée et peut-être inégalable, même dans le plus grand théâtre de province. Une distribution cette fois-ci en tous points excellente. » La « Gazette » : « Le très franc succès de jeudi soir est dû en large mesure à l'interprétation qui fut très soignée. La pièce et ses interprètes sont dignes du vif

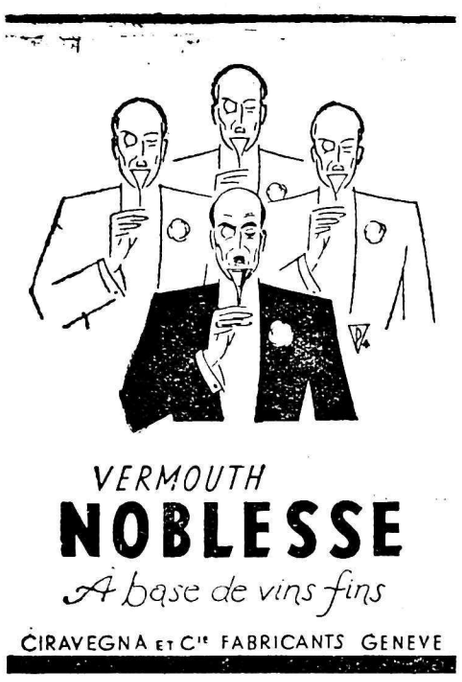

succès qu'ils ne manqueront pas de remporter à chaque représentation. »

Nous vous conseillons vivement d'assister à la représentation de « Ces Dames aux Chapeaux Verts » ; vous y trouverez le plus grand plaisir et la satisfaction la plus complète. La location est ouverte chez M. Gaillard, libraire, pour ce spectacle du 13 décembre. La pièce sera jouée dans des meubles obligeamment prêtés par la Maison Moret Frères.

EN SUISSE

Parti radical-démocratique

Le secrétaire général du parti radical démocratique communique que le 7 décembre s'est réuni pour la première fois à Olten, la cinquième commission chargée de s'occuper des organisations et institutions de jeunesse, sous la présidence de M. le recteur Wyss. La commission a nommé vice-président, M. Rochat, rédacteur en chef de la *Revue* de Lausanne et a fixé les principes de son programme d'activité.

Le « Switzerland »

M. René Gouzy partira, en compagnie de Mittelholzer, sur le *Switzerland II*, pour le Kenya. L'avion, un Fokker tri-moteur, quittera Dubendorf aujourd'hui ou un de ces prochains jours. De Zurich, l'avion gagnera Catane, pour survoler et photographier l'Etna, pui, par Malte, il piquera sur Benghazi, en Libye, Alexandrie et Le Caire, où nos compatriotes s'apprêtent à faire fête à notre « as » et à son camarade du R. A. S. T., le lieutenant-colonel Gouzy, qui, sous les auspices de la N. S. H., doit faire des conférences aux Suisses d'Egypte.

Le *Switzerland II* emportera un gros courrier, à lui confié par l'Administration des postes fédérales, pour l'Egypte, le Soudan et la colonie du Kenya.

Un vol chez les officiers

La presse socialiste fait grand bruit autour d'un vol commis à la cantine des officiers de Dübendorf. Les détails qu'elle publie sont en partie inexacts et reposent sur des suppositions et des combinaions qui ne justifient aucune conclusion quant au vol lui-même. Jusqu'à présent, aucune arrestation n'a été opérée. De source tout à fait autorisée, on assure expressément que le chef du Service de l'état-major général n'est intervenu d'aucune manière dans l'enquête.

Les fascistes au Tessin

Suivant la *Libera Stampa*, une rixe s'est produite dans un café de Faido, où le fascio a son local, entre fascistes et anti-fascistes. Cinq ou six ouvriers auraient été plus ou moins grièvement blessés. La gendarmerie intervint aussitôt, mais elle ne put guère ramener à la raison les forcenés. Les pompiers et la police rétablirent finalement l'ordre. Quelques arrestations ont été opérées.

La défense nationale

Le professeur Ragaz a fait, à Staefa (Zurich), une conférence sur « *Le christianisme, la guerre, le désarmement* », devant une assemblée convoquée par le groupe du lac de Zurich de la Ligue féminine internationale pour la paix et la liberté, et à laquelle assistaient 150 personnes. L'orateur s'est prononcé contre la défense militaire du pays. Après plus de quatre heures et demie de délibérations, l'assemblée a adopté à une grande majorité, une résolution présentée par un auditeur et reconnaissant la nécessité de la défense militaire du pays.

Pour le lait

La commission suisse du lait a fait tourner un nouveau film portant le titre « *Nous et le lait* ». Dimanche, pour la première fois, ce film a passé sur l'écran à Berne devant un certain nombre d'invités.

Ce film a principalement pour but d'augmenter la consommation de lait frais en Suisse. Les vues qui se rapportent à la production du lait, à ses diverses préparations et possibilités d'emploi, ont été prises par le Cinéma scolaire et populaire suisse.

Les accidents

— A Laufon, un garçon de 13 ans qui jouait sur la route, est venu se jeter contre une scie à ruban actionnée par un moteur. Le malheureux a eu le corps déchiqueté, la mort a été instantanée.

— Des ouvriers occupés dans une carrière de la commune d'Asuel, près de Porrentruy, quittaient leur travail lundi soir quand un éboulement se produisit, déplaçant six cents mètres cubes environ de matériaux. Deux ouvriers ont été assez grièvement blessés.

— A Gais (Appenzell), une fillette de trois ans s'est étouffée en mangeant une pomme.

Les morts

Lundi matin est décédé à Lugano, à l'âge de 68 ans, M. Frederico Lucchini, qui fut pendant 40 ans vice-préfet puis préfet de Lugano. Le défunt avait joué un rôle en vue dans la constituante de 1892.

— Lundi matin est décédé après une longue maladie, et dans sa 63me année, le lieutenant-colonel Eugène Baumann, officier de recrutement de la 1re division, ancien instructeur d'infanterie.

Le défunt était né à Rolle en 1867.

Pour le suffrage féminin

Pendant la session de novembre du Grand Conseil de St-Gall, M. Huber, député, a déposé une motion demandant au Grand Conseil d'étudier la question du vote des femmes et de présenter un rapport sur la possibilité de l'introduire dans la Constitution cantonale. La question du suffrage féminin est ainsi actuellement posée devant les Grands Conseils de deux cantons (Berne et Saint-Gall).

Un philosophe

A Montmagny (Vaud), vient de mourir, à 84 ans, André Loup, père de M. Max Loup, député, ancien syndic.

Il avait par avance fait faire son cercueil ; l'an passé, on avait abattu un chêne sur son domaine et il avait fait mettre à part ce qu'il fallait de bois pour son cercueil ; par un beau matin du printemps dernier, il demanda à l'un de ses petits-fils de conduire les planches chez le menuisier d'Avenches, afin que tout fût prêt au moment voulu.

Le chapeau du braconnier

La préfecture de Morges a condamné à une amende de 300 francs chacun, deux jeunes gens de Morges, surpris en flagrant délit de braconnage de la truite dans le Boiron et qu'a dénoncés, dans leur fuite, un chapeau tombé, contenant les initiales de l'un d'eux.

Les bords du lac

L'Association des propriétaires fonciers de la région du lac de Constance, de l'Untersee et du Rhin a adressé un recours au Tribunal fédéral visant la décision du Conseil d'Etat d'interdire la circulation sur la rive du lac.

Les vins

Les vins récoltés en 1929 dans les vignes de la commune de Pully près Lausanne se sont vendus au prix uniforme de 80 centimes le litre.

De l'or

Au cours de travaux de fouilles dans une maison de Balsthal (Soleure), des ouvriers ont mis à jour un vase de terre contenant 50 pièces de monnaie d'or du 14me et 15me siècle, de grande valeur. Ayant cru d'abord qu'il s'agissait de vulgaires pièces de métal, les ouvriers les distribuèrent aux enfants, de sorte qu'il fut très difficile de les réunir à nouveau.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

L'hiver en mer

La tempête de samedi et dimanche a dépassé en violence ce qui a été vu en Angleterre depuis que l'on a la possibilité de mesurer la vitesse du vent. La tempête sévit depuis cinq jours. La mer est toujours démontée sur tout le littoral. Malgré la violence du vent et des vagues, la navigation sur la Manche a pu recommencer lundi matin.

De nombreux sinistres se sont produits en mer. Les canots de sauvetage de toute la côte sont mis constamment à contribution. Les équipages luttent avec héroïsme.

Le chalutier *Gascogne* est rentré lundi à La Rochelle, ayant à bord le commandant et cinq hommes d'équipage du vapeur italien *Chiery*, qui avait fait naufrage. Le *Chiery* avait un équipage de 41 hommes. Celui-ci, après que le navire eût sombré, s'était accroché à des bouées et à des épaves. Le *Gascogne* étant survenu, put sauver 6 hommes, puis continua à croiser sur le lieu du sinistre, sans toutefois recueillir d'autres naufragés.

Le vapeur anglais *Arlanza*, en route pour le Brésil, a sauvé, dans le golfe de Biscaye, l'équipage du navire italien *Casimona*, de 5000 tonnes ; le vapeur allemand *Hansa* a pris à son bord le capitaine du *Casimona*. L'*Arlanza* a perdu un canot au cours des travaux de sauvetage, mais aucun accident ne s'est produit.

Deux soldats du destroyer *Walpole*, quittant Portsmouth et se rendant à Chatham, ont été projetés par-dessus bord.

Le transatlantique *Homeric*, de la White-Star Line, venant de New-York, est arrivé à Southampton, après vingt heures de retard. Il n'a jamais vécu de traversée aussi mouvementée. Les vitres du pont couvert ont été en partie brisées par la violence des vagues.

Le poste de Londres de T. S. F. a lancé un radiotélégramme disant :

« Le vapeur espagnol *Marojo* se trouve à cinq milles de Hastings. Il a été entraîné sur des rocs et sa machine étant en panne, il demande du secours. »

Le vapeur *Volumina* a sombré et l'équipage a été recueilli par le *Manchester-Regiment*. Le canot de sauvetage de Ramsgate est parti lundi après-midi au secours de l'équipage du vapeur suédois Frida, qui coule à la suite d'une collision. Les canots de sauvetage d'Eastbourne et de Hastings sont partis au secours du vapeur *Marojo* dont le poste de T. S. F. de Londres avait transmis un radio de détresse. Les cadavres de trois victimes du *Radyt* ont été rejetés sur le rivage.

Le déraillement de Namur

Voici dans quelles circonstances le train 1202, parti de Bruxelles à 5 h. 42 à destination d'Arlon, a déraillé : peu après l'arrêt de la gare de Gembloux, les freins de la locomotive se bloquèrent et le train dévala la pente qui va de la gare de Gembloux à celle de Namur. Le train prit une très grande vitesse.

A l'arrivée en gare de Namur, où les voies sont multiples, la locomotive dérailla et culbuta, entraînant avec elle les deux premiers vagons qui furent réduits en miettes.

Les autres voitures restèrent debout.

Les secours furent rapidement organisés. Le personnel de la gare de Namur, des services de la Croix-Rouge, des services municipaux, des cliniques de l'Hôpital militaire s'employèrent à dégager les victimes, qui furent transportées dans les hôpitaux et les cliniques de Namur.

Le chef de train, le chauffeur et deux femmes qui n'ont pu être identifiées sont parmi les victimes. Quarante-huit personnes grièvement blessées ont été évacuées dans les hôpitaux.

Le train qui a déraillé était bondé de voyageurs dont un certain nombre étaient debout. Quand l'accident s'est produit, le train marchait à 100 kilomètres à l'heure.

Certaines dépêches signalent dix morts, d'autres dix-sept.

La déclaration ministérielle belge

Le gouvernement annonce dans la déclaration ministérielle qu'il déposera sur le bureau de la Chambre un projet de loi instituant le régime linguistique de l'Université de Gand. Le régime nouveau établit la flamandisation des cours tout en assurant le maintien de cours en français à titre facultatif. Les modalités de ce projet pourront être l'objet d'amendements sur lesquels le gouvernement et chacun de ses membres se réservent de se prononcer. En ce qui concerne l'enseignement primaire et moyen, le gouvernement se propose de soumettre un ou plusieurs projets ayant pour objet de régler l'emploi de la langue maternelle ou usuelle des enfants comme langue véhiculaire de leur enseignement en tenant compte de la liberté des pères de familles et des nécessités pédagogiques. Pour l'assister dans l'élaboration de ces projet, il a constitué une commission dont les travaux seront poursuivis avec la plus grande diligence. Le gouvernement considère que toutes les questions linguistiques constituent un programme d'ensemble dont la réalisation doit être poursuivie et obtenue au cours de la présente session.

Un vieux gaga

Le *Sunday Chronicle* publie une interview de l'ex-kaiser dans laquelle il donne l'impression qu'il croit toujours recevoir l'inspiration divine.

Interrogé sur les raisons pour lesquelles l'Allemagne a perdu la guerre, l'ex-kaiser répondit que c'est parce que l'Allemagne n'a pas obéi à Dieu en toutes choses. Elle a hésité à endurer le pire et a refusé de faire face à tous les risques pour sauver la foi. Il fallait, dit-il, combattre jusqu'au dernier homme et jusqu'aux dernières cartouches. Nous aurions dû avoir confiance en Dieu et non pas nous laisser tenter par les propositions de l'ennemi et ses 14 points.

Guillaume II a déclaré ensuite qu'il considérait sa destinée comme une épreuve imposée par le Ciel et qu'il l'acceptait comme Job avait accepté la sienne.

« Au lieu de gouverner une nation, dit-il, je plante des rhododendrons. J'ai essayé de gouverner mon empire pour la plus grande gloire de Dieu, pour laquelle également j'essaie d'embellir Doorn.

« Peut-être Dieu veut-il que j'enseigne au monde la vérité sur les origines de la guerre, sujet auquel je consacre de longues heures de travail jour et nuit. Vivant à Doorn, je rends peut-être un plus grand service à l'humanité que si j'étais empereur d'Allemagne. (Il lui fait moins de mal en tous cas. *Réd.)*

Et l'ex-kaiser a conclu en disant qu'il était heureux.

Çà et là

✱ *L'héroïsme des cheminots.* — Un bel acte d'héroïsme vient d'être accompli par deux cheminots belges qui ont réussi à arrêter leur convoi devant un signal d'arrêt, dans des conditions particulièrement dramatiques.

Un train de voyageurs avait quitté la gare de Bruxelles-Midi à destination de Charleroi lorsque soudain, à 4 kilomètres environ de la gare de Baulers, le mécanicien Jules Nautuias et le chauffeur Louis Godin aperçurent un signal d'arrêt. Au moment où ils s'apprêtaient à arrêter le convoi, le tube indicateur de vapeur céda et la vapeur et l'eau bouillante giclèrent en tous sens. Bien qu'atrocement brûlés au visage et aux mains, les deux hommes sans perdre leur sang-froid, tentèrent en vain de saisir les manettes de commande ; une pluie brûlante les en empêcha. Natuias escalada alors le tender pour tenter d'arrêter le train en provoquant une fuite dans le frein Westinghouse, mais ses brûlures aux mains, qui le faisaient atrocement souffrir, lui firent lâcher prise et le malheureux tomba sur la voie.

Le train roulait à ce moment à une vitesse de 60 kilomètres à l'heure et une catastrophe allait inévitablement se produire, un autre convoi obstruant la voie un peu plus loin. Quoique marié et père de deux enfants, le chauffeur Godin n'hésita pas à renouveler la manœuvre de son malheureux compagnon et il réussit au prix d'efforts surhumains à arrêter le train et à alerter le personnel de la gare de Baulers.

Le sang-froid et l'héroïsme de ces deux courageux cheminots a préservé d'une mort certaine une centaine de voyageurs.

✱ Dans une mine à Audun-le-Tiche (Lorraine), 20 mineurs ont été ensevelis par un éboulement. Deux d'entre eux ont été tués et un autre grièvement blessé.

✱ *Le mariage de l'Aga Khan.* — Le prince s'est marié à Aix-les-Bains, avec Mlle Andrée Carron, une jeune Chambérienne.

La cérémonie, que les mariés auraient souhaitée, paraît-il, très simple, avait attiré une foule de journalistes, photographes, cinéastes, de toutes les parties du monde. Certains étaient venus en avion. En cette saison, la station thermale n'avait jamais vu autant de monde.

Au moment où le célèbre marié allait signer, M. Clerc lui remit, au nom de la municipalité, un stylographe en or. Le prince accepta le cadeau et en détacha la plume qu'il remit à M. Clerc, maire.

Une cérémonie religieuse suivit. L'iman Nyahinoni prononça les prières rituelles.

— Aux élections à la Diète de Thuringe, les socialistes maintiennent leurs positions mais on constate un glissement des effectifs bourgeois à l'extrême-droite, au profit des nationalistes.

Aux élections de Munich socialistes et communistes se renforcent légèrement.

A droite, les nationalistes doublent leur représentation au détriment des partis moyens.

✱ *Les erreurs judiciaires.* — A Oldenburg (Allemagne du Nord), en 1914, les frères Schmidt avaient été condamnés à la prison à vie pour avoir attaqué et tué un garçon de recettes. Graciés en 1926, les deux inculpés, qui avaient toujours protesté de leur innocence, n'ont cessé de poursuivre la revision de leur procès. Ils viennent enfin de retrouver l'auteur du meurtre. Dimanche, deux personnes de Brême ont fait des aveux.

Des innocents ont donc souffert durant douze ans. C'est horrible. Encore s'ils avaient été condamnés à mort ?

✱ *Les catastrophes.* — Une explosion s'est produite à Oviedo (Espagne), dans une fabrique de poudre et a causé des dégâts considérables. Un bâtiment a été complètement détruit. Un autre a été très sérieusement endommagé. Un ouvrier et 5 ouvrières ont été tués. De lourdes pièces de la machinerie ont été projetées à plus de 250 mètres, après avoir défoncé les murs. Il semble que l'explosion est due à l'imprudence d'un ouvrier.

✱ C'est dans un studio cinématographique de la Compagnie Pathé, à New-York, que se sont produites, mardi, des explosions qui ont causé la mort de dix personnes.

La scène venait d'être aménagée pour l'enregistrement d'un film sonore et 14 musiciens avaient pris place à l'orchestre lorsqu'une première explosion se produisit. Les artistes se ruèrent vers les portes de secours, mais la sortie leur fut interdite par une seconde explosion, qui fut suivie, coup sur coup, de trois autres. Il fallut près d'une demi-heure au service de secours pour pénétrer sur les lieux. Les premières équipes de sauveteurs durent passer à travers l'immense fournaise formée par le matériel et les pellicules en flammes.

✱ *Le mystère de Dusseldorf.* — La police a arrêté à Nowawes, près de Potsdam, un nommé Georges Nistroy, âgé de 25 ans, qui, dernièrement, a séjourné dans un domaine, non loin de Dusseldorf. Cette arrestation est en corrélation avec les assassinats de Dusseldorf. Nistroy sera conduit dans cette ville.

✱ *Le budget militaire français.* — A la Chambre, M. Bouilloux-Laffont, rapporteur, a fait un exposé sur le budget de l'armée. Celui-ci atteint 6 milliards 394,000 fr. Il est inférieur de cinq millions à celui de 1924 et inférieur également à celui de 1913, qui s'élevait à 7 milliards de francs. « De plus, a dit le rapporteur, nous avons ramené nos effectifs de 600,000 hommes à 440,000. L'Angleterre a augmenté ses dépenses correspondantes depuis 1913 de 16,6 %, les Etats-Unis de 72 %, l'Italie de 15 %, le Japon de 100 %. Enfin l'Allemagne dépense plus de quatre milliards pour 130 mille hommes.

✱ Le parti nationaliste allemand est en pleine débâcle. Une partie de ses parlementaires va créer un parti nouveau qui adhère à la République. Le chef du groupe, comte Westarp, a démissionné et a été remplacé par le Dr Oberfohren, un ami intime du fâcheux Hugenberg.

Automobilistes ! **Ne dépassez pas sans être bien sûrs que la route est libre !**

DEMANDEZ PARTOUT
la NOUVELLE HENNIEZ
ALCALINA étiquette verte
mise en bouteilles à la source même

Consommateurs, exigez que l'on vous serve
La Liqueur du Simplon
dans sa bouteille d'origine
et refusez les vulgaires imitations

Vente aux enchères
Les héritiers de feu Paul MORET, à Ravoire, vendront en son domicile tous les biens qu'il possédait, soit bâtiment d'habitation, pré et champs, bétail et meubles.
La vente aura lieu le **dimanche 15 décembre à 15 h.**

1 Mobilier 390 fr.
en noyer massif
1 grand beau lit 2 places, avec literie soignée, 1 table de nuit, 1 armoire, un lavabo et glace, 1 table de milieu avec tapis, 1 joli canapé ou divan turc (jetée), chaises assorties, 1 table de cuisine et tabourets. — Emb. exp. franco
R. FESSLER, Lausanne
Avenue de France

PERDU
sur la route cantonale entre Martigny et Sion ou sur la route de Leytron, une
roue de rechange
pour camionnette. La rapporter contre récompense à Saverma Martigny

Imprimés en tous genres, à l'Imprimerie Commerciale, Martigny

Clarisse Abbet
ROBES MARTIGNY
sera absente
du 24 décembre au 3 janvier

Dépositaire pour le Valais.
Distillerie Valaisanne S. A. Sion

SUZE le meilleur ami de l'estomac

Monsieur Félicien GAILLARD et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au deuil cruel de son frère

Gabriel GAILLARD

décédé à l'âge de 68 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Madame RIBORDY-MOLL, à Martigny, ainsi que les parents alliés remercient bien sincèrement toutes les personnes qui de près et de loin leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

Sirop pectoral d'une efficacité incontestée contre les irritations de la gorge et de la poitrine

Toux, Rhumes, Bronchite, Grippe, Rougeole, Coqueluche. 50 ans de succès.

Dans toutes les pharmacies ou chez le préparateur.

Pharmacie Burnand, Lausanne

BANQUE de BRIGUE
BRIGUE

Capital-Actions Fr. 1.000.000.—

Fonds de réserve Fr. 210,000.—

Compte de chèques postaux : II c 253 Bureau de Sion

La Banque se charge de toutes opérations de Banque et de Change aux meilleures conditions :

Prêts sur billets

Prêts hypothécaires et communaux

Ouvertures de Crédits en comptes-courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements.

Achat et vente de titres

Paiements outre-mer. Travelers Chèques.

Taux actuels des dépôts :

En comptes-courants de **3 à 3 1/2 %**

En comptes de dépôts suivant durée : **3 1/2 à 5 %**

Sur carnets d'épargne, avec autorisation de l'Etat et garantie spéciale **4 1/4 %**

Contre obligations à : **5 %**

La Banque délivre des tirelires à domicile contre un premier dépôt de 5 fr.

Location de cassettes dans la chambre forte

N'ATTENDEZ PAS

à la veille des fêtes pour choisir le modèle de gramophone qui va faire votre bonheur et celui de votre entourage. Appareils soignés dès **46** et **50 fr.**

M. FESSLER,

Magasin de Musique,

Martigny-Ville.

Nouvelle baisse

Soul. de travail, bien ferrés doubles semelles	40-47	16.80
Soul. militaires, peau cirée, sans cout. haute tige	40-47	19.80
Soul. milit. ordon. empeigne, bon ferrage	40-47	23.50
Soul. de montagnes, forme ordon., av.-pied doublé	40-47	23.50
Soul. militaires, bien ferrés, sans cout. p. garçons,	36-39	15.90
Bottines Derby, Box, tal. mi-haut p. dames	36-42	16.90
Bott. Derby, peau cirée p. dames	36-42	14.90
Bott. Derby Box, noir, p. Messieurs, p. dimanche	40-47	15.90
Bottines p. Garçons et Fillettes, peau cirée	27-29	9.25
bonne qualité, sans clous	30-35	10.50

Expédition franco contre remboursement Echange libre

Demandez notre catalogue illustré Gratis

Expéditions de Chaussures - J. KURTH, Genève

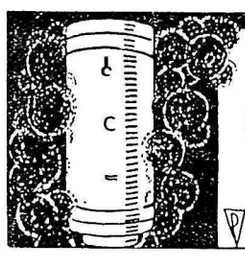

Travaille pendant votre sommeil

BOILER **Prométhée**

CORTAILLOD
LIESTAL

IMPRIMÉS

EN TOUS GENRES

Factures - Enveloppes - Etiquettes
Programmes - Entêtes de lettres
Règlements - Cartes de visite
Cartes et lettres de Mariage et Fiançailles - Cartes de convocation
etc. Demandez modèles et devis.

TRAVAUX EN COULEURS

Téléphone 52

Avenue de la Gare

IMPRIMERIE COMMERCIALE
MARTIGNY

J'avise le public de Saxon et des environs que j'ouvre un atelier de

Peinture décorative

Enseignes

DÉCORS DE THÉATRES, AFFICHES

Se recommande

R. Mermoud, Saxon

Obligations
Caisse d'Epargne

(Autorisée par l'Etat et au bénéfice de garanties spéciales versement dep. 5 fr.)

Banque Populaire Valaisanne
S. A. à SION

COMPTES-COURANTS

Prêts - Change

aux meilleures conditions

Gérance de titres et de fortunes

ATTENTION

Avant de faire vos achats pour les fêtes visitez mes étalages. Grand assortiment de cadeaux utiles.

J. ADDY, Martigny

HOTEL DU CERF, MONTHEY

(Salon du 1er étage)

Du Mercredi 11 au Samedi 14 décembre

Grande vente
de
tapis d'Orient

Vu la baisse provoquée par le marasme des affaires en Orient, prix très avantageux

RÉELLES OCCASIONS

Société générale pour le Commerce de Tapis S.A.

31, Rue de Bourg **LAUSANNE** 31, Rue de Bourg

La plus grande maison du genre en Suisse romande

Négligence

Nous attirons l'attention sur les avantages qu'offrent les

coffres-forts

et Cassettes incombustibles

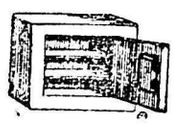

de la Maison **François Tauxe** fabricant de Coffres forts, à Malley, LAUSANNE.

Réparations, Ouvertures Transport

Cheveux merveilleux par le
Sang de Bouleau

Des milliers d'attestations et de commandes supp. ainsi que de médecins La chute des cheveux, pellicules, calvitie, l'appauvrissement du cuir chevelu sont combattus avec un succès infaillible et préserve les grisonnements. Gr. flacon fr. 3.75. Crème de Sang de Bouleau pour cuir chev. sec, le pot fr. 3.—. Brillantine au sang de boul. facilite une belle coiffure et évite la fonte des chev. Prix fr. 1.50 et 2.50. Shampoing au sang de boul. 30 ct. Dans les Pharmacies, Drogueries, Salons de coiffure et à la Centrale des Herbes des Alpes au St-Gotthard, Faido

Demonnez le Sang de Bouleau

Vins

Le bon fournisseur

A. Rossa, Martigny

Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs. Importation directe. Maison très connue et de confiance.

Se recommande.

Que signifie

Klaus

„Klaus" veut dire **qualité !**

En goûtant le nouveau

Chocolat au lait **KLAUS**
le Chocolat aux noisettes **KLAUS**
le Chocolat **NATIONAL KLAUS**
les Caramels mous **KLAUS**
les Bonbons fins **KLAUS**
les Bonbons pectoraux **KLAUS**

vous serez d'accord avec les gourmets qui prétendent que les produits **Klaus** sont vraiment d'une qualité exquise !

POUR LES FÊTES

Grand choix de Vins fins français en bouteilles

Les meilleures années

Jules Darbellay, vins en gros

MARTIGNY-BOURG (Téléph. No 13)

Société des Amis de l'Art, Sion — Saison 1929/1930

GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE LA PAIX

Vendredi 13 décembre à 20 h. 45

CONCERT DU QUATUOR DE BERNE

Au programme : Beethoven, Mozart, Schumann. — Prix des places : Fr. 1.65, 2.20, 3.30. Location au Grand Bazar. Programme analytique Fr. 0.20

Pour nettoyer vos vaches vélées, agriculteurs, employez la

Poudre DELLA

à Fr. 1.50 le paquet. 40 ans de succès.

Dépôt général pour le Valais :

Pharmacie Darbellay, Sion

Fabrique automatique de manches

Tous genres. Manches de pioches, haches, masses et marteaux, etc.

A L'OCCASION DES FÊTES

PÊLES DE BOULANGERS

Adressez-vous directement au fabricant. Se recommande

J. MASSY, Noës s. Sierre

Banque Populaire Suisse

Fondée en 1869 — **Schweizerische Volksbank**

Capital versé et Réserves 200 Millions

62 Sièges et agences en Suisse — 96.000 Sociétaires

La Banque d'Arrondissement de Montreux

émet actuellement au pair des

Obligations 5 %

nominatives ou au porteur, à 3 et 5 ans de terme, en titres de Fr. 500.--, 1000.-- et de Fr. 5000.--, munies de coupons semestriels payables sans frais dans tous les sièges, agences et comptoirs

Réception de Dépôts, à vue et à terme. Comptes-joints, comptes d'épargne, etc.

LIVRETS D'EPARGNE

Remboursement en tout temps sans préavis, jusqu'à concurrence de fr. 10,000.-

Intérêt **4 %**

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Imprimés en tous genres
Imprimerie Commerciale - Martigny

FROMAGE

par pièce de 6 à 12 kg. à fr. 2.90 le kg. Indiquer si l'on veut légèrement ou très salé. — Laiterie de Berne, Bruson-Bagnes

---

A vendre :

propriété agricole

(à 10 km. de Genève) soit maison d'habitation comprenant 7 pièces avec café, magasin de tabacs — Eau et électricité — Plusieurs dépendances, 7 hectares de terrain en plein rapport Facilité de payement. — S'adresser E. et B. Naef, régisseurs, Genève.

Viande de chèvre

en pièces entières ou moitié à Fr. 1.70 par kg. 2-5 kg à Fr. 2 — par kg. contre remboursement. Macellaria Zenone, Auressio Tessin).

Dépenser moins pour le même résultat !

C'est incontestablement faux de croire que seul le café cher donne le meilleur café.

Le secret du bon café dépend tout autant de la préparation que de la qualité du café. En mélangeant, par exemple, du café bon marché à la chicorée «Arome», on obtiendra toujours un bon breuvage et si l'on ajoute de l'Arome à du café cher, on sera émerveillé du résultat obtenu.

Pourquoi ? Parce que l'Arome fait ressortir totalement le bon goût du café, qu'il soit bon marché ou cher ou qu'il contienne de la caféine ou non.

C'est pourquoi le paquet bleu-blanc «Arome» est exigé partout et c'est la raison pour laquelle vous l'obtiendrez sûrement chez votre épicier.

Ciné-Casino Etoile, Martigny

Le vendredi 13 décembre à 20 h. 30

La Troupe du Grand Théâtre de Lausanne

Jouera la comédie gaie et ultra comique

Ces Dames aux Chapeaux verts

Comédie en 4 actes dont un prologue de Mme et M. Acremant. Le spectacle peut être vu par tout le monde et c'est un spectacle où l'on rira pendant 3 heures

Meubles de la maison Moret frères, Martigny.

Prix des places Fr. 3.— : 2.50 et 2.—

Location d'avance chez M. Gaillard, libraire.

A VENDRE à conditions très avantageuses plusieurs

pétrins mécaniques

neufs, système Kustner.

S'adresser à la Fonderie d'Ardon S. A., Ardon

Le Docteur E. DELHERSE

avise sa très honorable clientèle qu'à partir de lundi prochain 16 décembre les consultations auront lieu dans la maison Cardis, en face de la Tannerie Maxit, rue Coppet — Téléphone 124.

A vendre ou à louer

un pré à la Vignette, terre de la Bâtiaz, de 10808 m2. — S'adresser à l'Etude **Ed. Coquoz, avocat et notaire, à Martigny-Ville.**

Bureau de Placement „ACTIVA"

Avenue de la Gare SION Téléphone No 4.72

OFFRE : chefs de cuisine, concierges, portiers, filles de salle, femmes de chambre, casseroliers, filles d'office, bonnes, etc.

DEMANDE : bonnes à tout faire, cuisinières, etc.

M. Steiger & Cie
Lausanne — Rue St-François

Coutellerie de table

PUBLICITAS
PUBLICITÉ à l'ÉTRANGER

Publicitas reçoit des annonces pour tous les journaux du monde à leur tarif officiel. Renseignements et devis gratuits.